

**Zeitschrift:** Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

**Band:** - (2007)

**Heft:** 2

**Artikel:** "Etre aménagiste, c'est ..." : la parole à quelques pionniers

**Autor:** Meylan, Pierre / Zuppinger, Urs

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-957946>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# «Etre aménagiste, c'est...» : la parole à quelques pionniers

**Le présent article est réalisé à partir d'une discussion entre cinq spécialistes de l'aménagement du territoire: Messieurs Serge Pittet, Jean-Daniel Urech, Jean-Marc Vallotton, Léopold Veuve et Claude Wasserfallen. L'ambition première de cette réunion consistait à déceler la manière dont ces professionnels perçoivent leur rôle et leur discipline au cours de la carrière.**

**collage:** *Durant votre carrière, quels sont les enjeux principaux ou philosophiques qui ont dicté la pratique de l'aménagement du territoire ?*

**Léopold Veuve (LV):** Il est possible de distinguer 3 périodes. Entre 1955-1975 le problème principal a essentiellement été de contenir l'étalement de l'urbanisation. Suite à l'entrée en vigueur des arrêtés fédéraux urgents (AFU) et de la loi sur la protection des eaux, on est passé d'une situation où il était possible de construire partout – sauf là où c'était expressément interdit – à une situation où on ne pouvait construire nulle part sauf là où c'était expressément autorisé. Durant cette période, notre activité a essentiellement gravité autour de la gestion et de la résolution des conflits entre le public et le privé, des problèmes fonctionnels, des aspects légaux etc. tout ceci dans une perspective de défense des intérêts généraux. Entre 1975-1985 la croissance se dilue dans l'espace avec l'apparition de la notion de ville-territoire. On prend conscience de la nécessité de réfléchir de manière globale. C'est à cette période que sont nés les instruments légaux d'aménagement du territoire tels que la loi fédérale, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) les plans directeurs cantonaux, la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et ses ordonnances. Dans la période 1985-2000, les questions d'aménagement ont été appréhendées suivant des thématiques à grande échelle qui dépassent les frontières régionales. Mentionnons, notamment, les déséquilibres entre les différentes régions de Suisse, la saturation et l'extension des réseaux de communication (la mise en place de *Rail 2000*, l'achèvement des routes nationales, etc.) mais également les thèmes liés au développement des régions et le retour vers la ville (construire la ville dans la ville).

**Jean-Marc Vallotton (JMV):** Pour ma part, mon début de carrière en 1970 a été marqué par les AFU. En effet, on découvrait, en Suisse, les

premières réflexions sur les «territoires de non bâtir». Malgré leur caractère contraignant et restrictif, ces arrêtés avaient la vertu de soulever une réelle réflexion sur l'avenir de notre territoire et sur ses acteurs. Jusqu'ici, la pratique de l'aménagement avait essentiellement été l'apanage des géomètres chargés des questions foncières. Ces dernières années, la thématique de la ville et de l'urbain revient au centre de nos préoccupations avec une nouvelle dimension: la mobilité. Les questions liées à la ville ne sont plus uniquement appréhendées sous l'angle de la spatialité et de la forme. Depuis une quinzaine d'année, les réflexions sur la manière de se déplacer, sur la reconquête des espaces publics sont au cœur de la pensée sur le développement des villes.

**Claude Wasserfallen (CW):** Dans les années 1960-70, la ville était perçue comme la source d'un débordement tentaculaire qu'il fallait contrôler (multiplication des zones d'habitat dispersées et prolifération des zones d'activités). Durant cette période, le centre-ville se porte relativement bien et ne constitue pas un réel problème en soi. On a, le plus souvent, cherché à reproduire les qualités du centre urbain dans des centres périphériques existants ou en devenir, en implantant des activités et des services de proximité, dont le déficit devenait manifeste avec la disparition des petits commerces de quartier, entre autres...

**JMV:** Il ne faut pas oublier les tendances sociologiques lourdes où on a assisté à l'exode d'un bon nombre de citoyens vers la périphérie qui offrait de meilleures conditions d'habitat.

**Serge Pittet (SP):** La question des villes n'est cependant pas nouvelle en Suisse romande. Par exemple, la commune de Lutry organisait déjà, dans les années 1930, un concours d'idée avec pour thème «comment faire la ville?». Cette préoccupation est devenue un slogan un peu flou propice à des dérives. Ainsi, certaines banlieues ont été façonnées après la deuxième guerre mondiale avec la forte conviction de «faire de la ville».

J'abonde également dans le sens que les AFU ont marqué un tournant dans les esprits et la pratique de l'aménagement du territoire. C'est seulement depuis 1972 qu'on a pris conscience de la notion même d'inconstructibilité de certaines parties du territoire. La période 1975-1985 est marquée, comme l'a dit Léopold Veuve, par un

#### Les intervenants:

► **Serge Pittet (1932)**

**Urbaniste FSU**

**Cofondateur du bureau Plarel SA, Lausanne**

► **Jean-Daniel Urech (1935)**

**Architecte EPFL/FAS – urbaniste FSU**

**Ancien président FUS, ancien chargé de cours EPFL**

► **Jean-Marc Vallotton (1944)**

**Architecte dipl. ULB – urbaniste FSU**

**Fondateur du bureau GEA, Lausanne**

► **Léopold Veuve (1930)**

**Architecte EPFL – urbaniste FSU**

**Prof. hon. EPFL, indépendant**

► **Prof. Claude Wasserfallen (1931)**

**Architecte EPFZ/SIA – urbaniste FSU**

**Ancien chef de service de l'aménagement du territoire du Canton de Vaud**

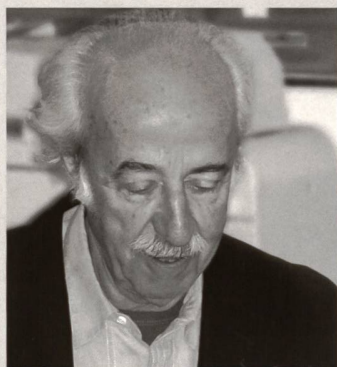
#### Interview et retranscription

► **Pierre Meylan**

► **Urs Zuppinger**

**Lausanne 1929**  
 Source: Städtebau  
 in der Schweiz  
 Grundlagen, Zürich 1929  
 Editeur FAS  
 Auteurs: Camille Martin  
 et Hans Bernoulli

Territoire bâti	■
Territoire à bâtir, privé	■
Territoire à bâtir, public	■
Voies de chemin de fer	■
Forêts et parcs	■
Lac et rivières	■

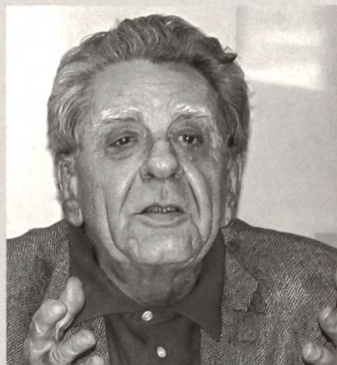


Léopold Veuve

Photos: zVg



Jean-Daniel Urech



Serge Pittet

élargissement des préoccupations. Cependant, on s'est trop occupé à faire un aménagement «physique» du territoire au détriment d'une approche plus qualitative. Pour ma part, j'estime que l'importance des personnes qui avaient pour tâche de conduire l'aménagement du territoire en Suisse romande a diminué au détriment du système. Ainsi, la prolifération des règles, au niveau cantonal, a contribué à déresponsabiliser nos interlocuteurs. Dès lors, on a assisté, ces dernières années, à une dilution du message, de la philosophie qui devrait dicter l'aménagement dans notre canton. Nous autres praticiens, étions, le plus souvent, «les fantassins d'une idée». Cette tendance s'est, malheureusement, un peu perdue au détriment des préoccupations légales et administratives.

**Jean-Daniel Urech (JDU):** En effet, on assiste à un retour du quantitatif et des procédures alors que l'aménagement du territoire devrait être un processus qualitatif. Pour ma part, je regrette que la première mouture de la LAT ait été refusée en juin 1976 à une faible majorité car il s'agissait d'une version qui hiérarchisait les problèmes. La nouvelle LAT de 1980 a bien tenté de coordonner les problèmes sans pour autant les conjuguer. C'est à cette période que les cantons ont créé les Services de l'aménagement du territoire, bien souvent, sur le modèle de ceux qui existaient dans les villes. Ces services ont, lors de leur création, été conduits par des professionnels qui bénéficiaient d'une vision claire et prospective sur l'avenir de notre territoire. Mais au fil des années, la législation a pris une importance croissante. Notre pratique est devenue une pratique de juxtaposition et non pas de conjugaison.

**SP:** En effet, la conception et le projet sont, pour certains, passés au second plan rendant difficile la synthèse des propositions. Il est frappant de

constater que le contenu de la révision actuelle du plan directeur cantonal (PD cant) du canton de Vaud, en raison de son caractère opaque, ne remplit que très difficilement son rôle, c'est-à-dire: un outil destiné à atteindre des objectifs clairs en matière d'aménagement du territoire. En l'absence de visionnaires et d'objectifs clairs, la pratique de l'aménagement du territoire a malheureusement perdu une partie du crédit qui était le sien à ses débuts.

**collage:** Dès lors, quel bilan tirez-vous de l'aménagement du territoire en Suisse romande ces 40 dernières années et, à l'avenir, qu'elles sont vos attentes pour sa pratique?

**CW:** Je tire, pour ma part, un bilan relativement négatif du rejet de la première LAT de 1974. L'application, en solitaire, de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne du 22.12.1976 (LIM) a contribué à la déstabilisation de l'aménagement régional, en mettant l'obtention de subventions fédérales au centre des préoccupations, au détriment de la maîtrise du développement construit et de la protection des paysages. Par contagion, cette pratique s'est généralisée jusqu'à ce qu'il retrouve un équilibre relatif. Dans cette situation, on peut tout de même tirer un bilan honorable de l'aménagement en Suisse romande grâce, notamment, au système décentralisé qui est le nôtre.

**LV:** D'une manière plus générale, tout système qui subit des changements rapides dans son évolution passe par des périodes de crise, d'adaptations successives jusqu'à ce qu'il retrouve un équilibre relatif. Dans cette situation, on peut tout de même tirer un bilan honorable de l'aménagement en Suisse romande grâce, notamment, au système décentralisé qui est le nôtre. Toutefois, au cours de ces 40 dernières années, la reprise en main de notre territoire a nécessité la mise en place progressive d'un système de contrôle ins-

titutionnel qui, par inertie, tend à se développer au lieu de se réorienter.

**JDU:** Je considère, en effet, que l'organisation politique fractionnée du canton de Vaud est inappropriée à une pratique efficace de notre activité. Un système plus centralisé tel que celui du Tessin améliorerait l'efficacité des procédures. Ma devise pour l'avenir: «protéger le futur» ce qui signifie en matière d'aménagement du territoire: «laisser de la marge de manœuvre pour les générations futures». Il faut tendre vers un système où les acteurs de demain pourront caler leurs préoccupations et leurs aménagements. Ceci ne veut, toutefois, pas dire qu'il faut se diriger vers une libéralisation du système propice au n'importe quoi, il faut également revenir à un «aménagement de conception».

J'aimerais soulever, par ailleurs, le problème de la présence de l'aménagement du territoire romand dans les sphères fédérales et en Suisse allemande en général. Celui-ci n'est presque pas présent à Berne respectivement coupablement passif, que ce soit au niveau professionnel, administratif, politique et de la formation. De ce côté-là, un effort considérable doit être entrepris de la part des professionnels romands de l'aménagement du territoire.

**JMV:** Malgré un dispositif administratif lourd, je considère également que certaines réponses en matière d'urbanisme et d'aménagement ont été largement positives. Depuis toujours, certains nous ont considéré comme des «empêcheurs de tourner en rond» qui s'opposent à ce que la loi de l'argent prenne le dessus.

**JDU:** Les expériences récentes ont montré que certains privés étaient parfois très ouverts à faire de l'aménagement du territoire et à rechercher des solutions innovantes.

**JMV:** Oui, mais il faut éviter de tomber dans le travers qui vise à déréglementer le processus de l'aménagement du territoire dans lequel nous évoluons pour permettre à certains architectes de créer leur «chef d'œuvre célibataire». Le devenir de notre activité m'inquiète. Il est nécessaire d'avoir une attitude conciliatrice face à la pluralité des préoccupations tout en essayant de véhiculer un projet de territoire identitaire.

**SP:** Ne soyons pas trop pessimiste. Le bilan de ces 40 dernières années est globalement positif. La notion de séparation des zones à bâtir et inconstructibles a tout de même été bien intégrée par nos politiques et les mandants pour qui nous travaillons sont satisfaits de notre action. Le discrédit sur notre profession vient, à mon sens, plus des critiques faites à l'Autorité cantonale qui peine à effectuer des choix ou pour le moins à les formuler. «Choisir c'est sacrifier» et donc renoncer à certaines solutions. La lourdeur des procédures administratives et des études ne doit pas être un prétexte pour différer les décisions et donc l'action.

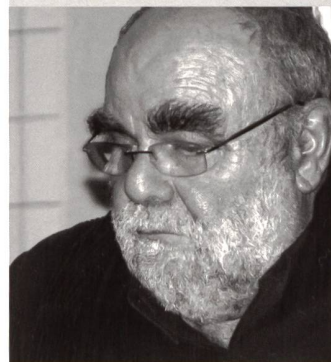
**JMV:** Notre pratique est, en effet, souvent reconvenue comme bénéfique par nos mandants. Toutefois, lorsqu'on examine le contenu des coupures de presse au fil de ces dernières années sur les thèmes d'aménagement du territoire, on s'aperçoit que l'image de la profession est égratignée. La tendance est de rendre les urbanistes responsables des échecs de l'aménagement du territoire.

**CW:** La pratique de l'aménagement du territoire nécessite une approche intellectuelle qui prend en compte les objectifs préconisés par les planifications directrices de rang supérieur. Il faut admettre que certains professionnels ne s'y sont pas toujours soumis.

**JDU:** A mon sens, le discrédit est plus axé sur la pratique elle-même que sur les praticiens ceci, notamment, en raison de l'alourdissement du dispositif de gestion du territoire qui s'est passablement complexifié et alourdi.

**LV:** Les conditions actuelles et celles à venir sont très différentes de celles des années 80 et, pourtant, on continue à penser que la complexité actuelle doit se traiter par plus de contrôle, plus de règlements, de normes alors, qu'au contraire, la complexité ne peut se traiter que par la flexibilité. La maîtrise du territoire demande une attitude novatrice consistant à guider les transformations et à réguler les fonctionnements. Dans cette optique, il faut utiliser les forces en présence (démarche proposée par le Studio Basel) en admettant une rationalité limitée avec des éléments d'incertitude. Mais pour ne pas tomber dans le piège de l'empirisme complet, il est nécessaire de se fonder sur un projet avec des objectifs clairs, explicites et agréés par tous les intéressés. L'élaboration même du projet a une valeur didactique en favorisant la conscience d'intérêts généraux. Cette démarche est celle d'un système d'acteurs publics et privés. La notion de projet revêt des sens très différents selon les disciplines et à l'intérieur même d'une discipline. Mon souhait est que des séminaires sur le thème du projet soient développés avec des aspects théoriques et pratiques pour favoriser un nouveau regard sur la manière de traiter les problèmes actuels.

**SP:** Les procédures devraient évoluer. Ainsi, on peut s'étonner du peu d'importance de l'espace public dans les aménagements urbains et que la loi cantonale (LATC) préconise l'établissement de plans de quartier ou de plans partiels d'affectation qui marginalisent le domaine public. Il faudrait plutôt élaborer des «plans de rues» jusqu'aux façades et même au-delà. Une autre évolution indispensable est l'instauration systématique d'un suivi des procédures par les auteurs des plans d'aménagement. Il arrive trop souvent que les propositions d'aménagement émises par les urbanistes ne sont pas appliquées par les pouvoirs politiques et sont très peu respectées par les constructeurs. ■



Jean-Marc Vallotton



Claude Wasserfallen